



DELIBERATION N°2025/043/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LE BATI SCOLAIRE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUJECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'tsangamouji a connu de nombreux dégâts que ce soit sur les voiries, les réseaux et les bâtiments.

Les écoles font partie des bâtiments fortement touchés avec un coût de reconstruction estimé à 1 418 000 €.

A la suite de la mise à disposition de l'état d'un fond d'amorçage de 100 000 000 €, il est proposé de faire une demande de subvention pour la reconstruction du bâti scolaire.



Un dossier de demande de subvention a été préparé en ce sens et une substitution de délibération a été transmise aux services de la Préfecture.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider une demande de subvention pour le fond d'amorçage, pour le bâti scolaire selon le plan de financement suivants :

- Etat : 1 185 448 € (83.6%)
- Commune : 232 552 € dont 232 552 € de FCTVA

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage, pour le bâti scolaire selon le plan de financement suivants :
 - Etat : 1 185 448 € (83.6%)
 - Commune : 232 552 € dont 232 552 € de FCTVA
- 2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire